



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 47 - ASEP Chaprais / Cras / Viotte - Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux - MJC Besançon / Clairs-Soleils - MJC Palente-Orchamps - Subventions de fonctionnement 2017

**ASEP Chaprais / Cras / Viotte
Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux
MJC Besançon / Clairs-Soleils
MJC Palente-Orchamps
Subventions de fonctionnement 2017**

Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA

1 - Contexte

La Ville de Besançon anime, au travers de sa Direction Vie des Quartiers, un réseau composé de :

- 4 structures municipales : Maisons de quartier de Planoise, de Montrapon / Fontaine Ecu, de Grette / Butte et des Bains-Douches,
- 4 structures associatives partenaires : Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Besançon / Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP) Chaprais / Cras / Viotte, Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Palente-Orchamps, Comité de Quartier de Rosemont / St-Ferjeux).

Chacune de ces structures bénéficie de l'agrément «Centre social» délivré par la CAF du Doubs. Les Maisons de quartier contribuent ainsi directement à l'amélioration de la qualité de vie des habitants en leur offrant des activités et des services de proximité. En tant que lieux de rencontres et d'échanges, elles participent au développement et au renforcement des liens humains, familiaux et entre les générations.

La Ville de Besançon a formalisé son partenariat avec les structures associatives par des conventions-cadres (délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2012). Chaque convention présente le projet associatif de la structure partenaire et définit notamment les modalités d'attribution des aides financières municipales et, le cas échéant, de mise à disposition de locaux et de matériel.

Pour 2017, selon les termes de ces conventions, et au vu des éléments des programmes présentés par ces structures, il convient que le Conseil Municipal détermine la participation financière de la Ville pour chacune d'entre elles.

Pour ne pas pénaliser la trésorerie de ces associations et dans l'attente de l'adoption des subventions définitives, un premier acompte leur a été versé au mois de février (Conseil Municipal du 18 janvier 2017). Cet acompte est soustrait des subventions pour déterminer le montant des sommes restant à verser à ces associations en 2017.

Ces subventions de fonctionnement 2017 font l'objet d'avenants aux conventions-cadre. Ces avenants présentent également, le cas échéant, la valorisation de l'aide apportée par la Ville en termes de locaux et de personnel.

Par ailleurs, ces avenants intègrent, le cas échéant, les contributions de la Direction Vie des Quartiers accordées aux structures associatives au titre du Contrat de Ville (cf. délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2017).

Il est à noter enfin que des subventions complémentaires de la Ville sont attribuées à ces structures associatives au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) (cf. délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2017).

2 - Avenant avec l'ASEP Chaprais / Cras / Viotte

Il est proposé d'attribuer à l'ASEP Chaprais / Cras / Viotte, pour l'année 2017, une subvention globale de fonctionnement (hors Contrat de Ville et CEJ) de **172 000 €** (en 2016 la subvention de fonctionnement était de 177 000 €) pour un budget prévisionnel 2017 de l'Association de 981 045 €.

A/ Modalités de versement de la subvention

Subvention 2017	1 ^{er} acompte (CM du 18/01/2017) Versé en février	2 ^{ème} acompte (CM du 06/04/2017) Versé en avril	Solde (CM du 06/04/2017) Versé en juillet
172 000 €	59 000 €	56 500 €	56 500 €

B/ Valorisation des locaux

La valorisation des locaux s'effectue sur la base des éléments et coûts constatés en 2016.

Locaux	Coûts
Local Espace Simone de Beauvoir 14 Rue Violet	12 017 €

A noter que la Ville met également ponctuellement à disposition de l'ASEP le Gymnase Résal.

3 - Avenant avec le Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux

Il est proposé d'attribuer au Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, pour l'année 2017, une subvention globale de fonctionnement (hors Contrat de Ville et CEJ) de **176 000 €** (en 2016, la subvention de fonctionnement était de 181 000 €) pour un budget prévisionnel 2017 de l'Association de 1 115 128 €.

A/ Modalités de versement de la subvention

Subvention 2017	1 ^{er} acompte (CM du 18/01/2017) Versé en février	2 ^{ème} acompte (CM du 06/04/2017) Versé en avril	Solde (CM du 06/04/2017) Versé en juillet
176 000 €	60 333 €	57 834 €	57 833 €

B/ Valorisation des locaux

La valorisation des locaux s'effectue sur la base des éléments et coûts constatés en 2016.

Locaux	Coûts
Maison de quartier 1 Avenue Ducat	169 391 €
Salle de l'Amitié 19 / 23 Rue de l'Amitié	21 403 €
Total	190 794 €

4 - Avenant avec la MJC de Besançon / Clairs-Soleils

Il est proposé d'attribuer à la MJC de Besançon / Clairs-Soleils, pour l'année 2017, une subvention globale de fonctionnement (hors Contrat de Ville et CEJ) de **207 200 €** (montant identique à 2016) pour un budget prévisionnel 2017 de l'Association de 804 238 €.

A/ Modalités de versement de la subvention

Subvention 2017	1 ^{er} acompte (CM du 18/01/2017) Versé en février	2 ^{ème} acompte (CM du 06/04/2017) Versé en avril	3 ^{ème} acompte (CM du 06/04/2017) Versé en juillet	Solde (CM du 06/04/2017) Versé en octobre
207 200 €	69 066 €	60 000 €	40 000 €	38 134 €

B/ Valorisation des locaux et du personnel

La valorisation des locaux et du personnel s'effectue sur la base des éléments et coûts constatés en 2016.

Locaux	Coûts
Locaux Centre Martin Luther King 67 E Rue de Chalezeule	111 170 €

A noter que la Ville met également ponctuellement à disposition de la MJC de Besançon / Clairs-Soleils l'Ecole maternelle Jean Macé (mercredi), l'école élémentaire Jean Macé (vacances scolaires) et le Gymnase des Clairs-Soleils.

Par ailleurs, la Ville de Besançon met à disposition de la MJC de Besançon / Clairs-Soleils un agent d'entretien concierge, dont le coût pour 2016 est évalué à **40 118 €**.

5 - Avenant avec la MJC de Palente / Orchamps

Il est proposé d'attribuer à la MJC Palente / Orchamps, pour l'année 2017, une subvention globale de fonctionnement (hors Contrat de Ville et CEJ) de **157 187 €** (en 2016, la subvention de fonctionnement était de 162 187 €) pour un budget prévisionnel 2017 de l'Association de 1 466 720 €.

A/ Modalités de versement de la subvention

Subvention 2017	1 ^{er} acompte (CM du 18/01/2017) Versé en février	2 ^{ème} acompte (CM du 06/04/2017) Versé en avril	Solde (CM du 06/04/2017) Versé en juillet
157 187 €	54 062 €	51 563 €	51 562 €

B/ Valorisation des locaux et du personnel

La valorisation des locaux et du personnel s'effectue sur la base des éléments et coûts constatés en 2016.

Locaux	Coûts
Locaux MJC 24 Rue des Roses	133 832 €
Salles Ex-Ecole Jean Zay Rue des Cras	105 756 €
Local Espace Simone de Beauvoir 14 Rue Violet	21 907 €
Total	261 495 €

A noter que la Ville met également ponctuellement à disposition de la MJC Palente / Orchamps l'Ecole maternelle Condorcet (vacances scolaires), l'école élémentaire Pierre et Marie Curie (vacances scolaires) et le Gymnase Jean Zay (été).

Par ailleurs, la Ville de Besançon met à disposition de la MJC Palente / Orchamps du personnel d'entretien, dont le coût pour 2016 est évalué à **24 000 €**.

En cas d'accord sur ces propositions, les sommes restant à verser, soit un montant total de 469 926 €, seront prélevées sur la ligne 65.422/6574 CS 47030.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer des subventions de fonctionnement pour l'année 2017 aux structures associatives, réparties de la manière suivante :

- subvention d'un montant total de 172 000 € à l'ASEP Chaprais / Cras / Viotte,
- subvention d'un montant total de 176 000 € au Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux,
- subvention d'un montant total de 207 200 € à la MJC de Besançon / Clairs-Soleils,
- subvention d'un montant total de 157 187 € à la MJC de Palente / Orchamps,

- se prononcer sur les modalités de versement de ces subventions selon les termes mentionnés dans la délibération et avec déduction des acomptes déjà versés,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec chacune des 4 structures associatives les avenants correspondants.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Dard.

Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **10 AVR. 2017**



Contrôle de légalité